



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 23 janvier 2017  
N°: 2017\_49/DG75-L002/Label

## AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête statistique auprès des voyageurs au départ de la Corse en 2017

*Service producteur* : Agence du tourisme de la Corse (ATC), en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction régionale de la Corse

**Opportunité** : avis favorable émis le 28 septembre 2016 par une commission régionale *ad hoc* Réunion du Comité du label du 7 décembre 2016 (commission « Ménages »)

### **Descriptif de l'opération**

L'enquête s'inscrit dans l'action de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) visant à réaliser une enquête permettant d'éclairer les politiques publiques concernant l'économie touristique de l'île. Cette opération a pour objectif de mesurer le tourisme en Corse à travers la connaissance de la clientèle (profil des visiteurs, nationalités des touristes venant en Corse, hébergement marchand ou non marchand), les canaux de réservation, la répartition des séjours sur le territoire.

Cette enquête est de nature similaire à celle, annuelle, sur les flux touristiques à Mayotte réalisée par l'Insee depuis 1999, en partenariat avec le Comité départemental du Tourisme de Mayotte (CDT).

L'objectif de l'enquête est de quantifier la répartition des nuitées passées en Corse par les touristes selon les différents type d'hébergement marchands (hôtels, campings, AHCT, gîtes, locations entre particuliers...) et non marchands (famille ou amis, séjours du propriétaire dans sa résidence secondaire.) Il s'agit aussi de mieux connaître les différentes clientèles et leurs pratiques selon les périodes : avant saison, cœur de saison et après saison, vacances scolaires ou non. Les principales variables d'intérêt pour la population touristique sont l'origine géographique, le motif de voyage, le mode d'hébergement, la durée du séjour, le lieu d'hébergement, le degré de satisfaction, le montant des principales dépenses. La problématique de l'étalement de la saison touristique, très centrée sur les mois de juillet et d'août est au cœur des préoccupations de l'ATC et des politiques publiques concernant l'économie touristique de l'île.

L'enquête 2017 est réalisée auprès des passagers (résidents en Corse ou touristes) quittant la Corse via ses cinq principaux ports (Ajaccio, Bastia, l'île Rousse, Porto-Vecchio et Bonifacio) et ses quatre aéroports (Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi), ayant passé au moins une nuitée sur la Corse. L'unité sur laquelle porte l'enquête est l'« entité budgétaire », c'est-à-dire le groupe de personnes voyageant ensemble et partageant les dépenses.

Pour les voyages en bateaux, les unités primaires de sondage sont directement des traversées au départ de l'île. Pour les voyages en avion, les unités primaires sont des plages horaires de 2 heures, l'ensemble des vols décollant à l'intérieur de ces plages étant alors enquêtés.

La période de collecte aura lieu du 3 avril (premier jour des vacances de printemps) au 5 novembre 2017 (dernier jour des vacances de la Toussaint).

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

Composé de deux pages, le questionnaire disponible en plusieurs langues (français, anglais, italien et allemand) et auto-administré (sous format papier) est distribué exhaustivement par un enquêteur aux groupes de passagers aériens après les contrôles de sécurité dans la salle d'embarquement et aux passagers maritimes dans la salle d'embarquement et dans les files d'attente des véhicules à l'embarquement (un questionnaire par entité budgétaire).

Le temps de réponse moyen est d'environ 5 minutes (maximum de 8 minutes pour les résidents, 1 minute pour les non-résidents). La récupération des questionnaires renseignés s'effectue par les enquêteurs au moment de l'embarquement proprement dit dans l'avion ou dans le bateau, des urnes sont aussi prévues dans les salles d'embarquement.

En avril 2018, les résultats donneront lieu à une publication réalisée en partenariat avec l'ATC dans la ligne éditoriale de l'Insee et mise en ligne sur les sites Internet des deux partenaires. Les résultats feront également l'objet d'une présentation avec le partenaire dans le cadre d'une conférence de presse.

~~~~~

## **Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

L'enquête est réalisée en partenariat entre l'ATC, maître d'ouvrage de l'opération et de ce fait propriétaire des données, et la Direction régionale de l'Insee de Corse (assistant à la maîtrise d'ouvrage sur la méthodologie, les traitements statistiques et le contrôle de la collecte et du travail des enquêteurs). Une convention entre l'ATC et l'Insee définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques de ce partenariat.

L'examen du protocole et du questionnement de l'enquête a fait apparaître que les données collectées pouvaient être indirectement nominatives et qu'il convenait alors, dans le cadre des procédures habituelles régissant les enquêtes de la statistique publique, d'assurer leur couverture par le secret statistique.

Le Comité du label, après consultation de l'Unité des affaires juridiques et contentieuses de l'Insee, demande donc au service de veiller à l'encadrement juridique de l'enquête afin que toutes les garanties statistiques puissent s'appliquer :

- L'enquête devra faire l'objet d'une déclaration à la Cnil ; le droit d'accès pourra être exercé auprès de la Direction régionale de l'Insee.
- Le Comité du label rappelle au service producteur la nécessité de passer devant le Comité du secret. L'ATC, en tant que maître d'ouvrage et propriétaire des données, présentera le dossier devant le Comité du secret en décrivant les mesures de sécurité prises par l'Insee et celles prises par le prestataire, en charge de la saisie optique.
- Pour ces motifs, le Comité du label propose quelques amendements aux articles 6 et 7 du projet actuel de convention entre l'ATC et l'Insee pour assurer la cohérence par rapport aux principes énoncés ci-dessus. La convention devra notamment mentionner que l'ATC autorisera la diffusion des données non identifiantes aux chercheurs, l'Insee assurant techniquement cette diffusion. La convention finalisée et signée sera transmise au secrétariat du Comité du label.
- S'agissant de la diffusion des données, le Comité recommande au service de bien distinguer les deux types de fichiers suivants :
  1. les fichiers bruts contenant toute l'information (y compris l'information sur le jour de l'enquête, non explicitement demandé dans le questionnaire, mais nécessairement connu du fait de l'organisation de la collecte) ; ces fichiers n'ont pas vocation à être diffusés (seuls l'ATC et l'Insee y auront accès) ;
  2. les fichiers de données non indirectement nominatives, dont l'élaboration nécessitera soit de casser la combinaison de tous les éléments de lieu et de date qui permettraient l'identification (en masquant certaines informations par exemple), soit d'opérer des regroupements de modalités (par exemple,

remplacer le jour de départ par un mois de départ). Ces fichiers non indirectement nominatifs devraient être mis à disposition des chercheurs au centre Quetelet.

## **Méthodologie**

Le Comité du label demande au service de produire une note clarifiant la procédure de tirage à plusieurs degrés, à partir de la base de sondage contenant l'ensemble des traversées et des vols, en particulier la méthode mise en œuvre pour éviter la collecte simultanée dans un port et dans un aéroport d'une même zone.

Le Comité souhaitera recevoir à terme une note détaillée précisant les décisions prises, notamment sur les variables d'équilibrage par type de jours ; sur ce point, le Comité recommande de séparer le week-end du reste de la semaine et, éventuellement, d'inclure les jours fériés dans la modalité week-end.

Le Comité demande également des éclaircissements sur la méthode de calage (utilisation des données récupérées auprès de l'ensemble des compagnies aériennes et portuaires concernant le remplissage effectif des traversées de bateaux) et sur le traitement de la correction de la non-réponse partielle. Les méthodes d'imputation mises en œuvre pourront s'inspirer des travaux réalisés par le service régional de Mayotte (Direction régionale de l'Insee de La Réunion-Mayotte) pour une opération analogue (Enquête Flux Touristiques, EFT).

Le statut des personnes en « inter-séjour » (plusieurs séjours en Corse, entrecoupés d'un voyage en Sardaigne) nécessite en théorie un traitement spécifique mais ce phénomène demeure marginal d'après le service ; plusieurs solutions ont été proposées, comme exclure de l'exploitation les voyages de Corse vers la Sardaigne ou encore appliquer une consigne de collecte précisant au voyageur de répondre sur l'ensemble de son séjour en Corse (ou au contraire lui précisant de répondre seulement sur la dernière partie de son séjour, l'important étant que la règle adoptée soit la même pour l'ensemble des enquêtés) ; le respect d'une telle consigne par les enquêtés demeurera toutefois difficile à garantir. Sur ce point, le Comité rappelle que l'objectif est d'avoir une cohérence entre le champ des données collectées et le champ des données qui servent au calage. Comme pour l'enquête « EFT » de Mayotte, le Comité attire l'attention du service sur le fait que les personnes en « inter-séjour » sont comptabilisées dans les marges de calage et, par conséquent, qu'elles ne devraient être exclues de l'exploitation (si elles le sont) qu'après calage.

## **Protocole de collecte**

### Lettre-avis/Affiche

Dans le cadre de la formation des enquêteurs, le Comité demande au service de donner des consignes sur les modalités de récupération des questionnaires, plus précisément sur la mise à disposition des passagers d'une urne au sein des salles d'embarquement des aéroports.

Une version définitive de l'affiche sera transmise au secrétariat du Comité du label.

### Questionnaire

Le Comité du label note avec satisfaction que l'ensemble des remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel ont bien été prises en compte et que l'ergonomie est plus agréable.

Un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail figure dans le relevé de décisions.

Une version définitive maquetée du questionnaire sera transmise au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête statistique auprès des voyageurs au départ de la Corse.

**Ce label est valide pour l'année 2017**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus